

Ne laisser personne pour compte

La discrimination raciale et la protection des minorités dans la crise liée au COVID-19

Déclaration du Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités

Messages principaux

Nous avons besoin que tout le monde se dresse contre la discrimination ! Le racisme et la discrimination contre les minorités raciales, ethniques et religieuses sont de plus en plus répandus pendant la crise liée au COVID-19. L'heure n'est pas à la division, mais à l'ouverture et à l'inclusion de ceux qui sont laissés pour compte. #FightRacism #StandUp4HumanRights #AllInThisTogether #Faith4Rights

Les personnes appartenant à des minorités meurent de façon disproportionnée à cause du COVID-19. Les gouvernements doivent de toute urgence approcher ces personnes et les inclure dans leurs plans d'intervention. Leurs droits humains fondamentaux doivent être garantis, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le logement, les médicaments et l'eau. #LeaveNoOneBehind #StandUp4HumanRights

Les langues sauvent des vies ! Nous exhortons les gouvernements de s'assurer que les informations sur le #COVID19, l'orientation et les soins sont disponibles dans les langues des minorités, y compris les langues des signes, et sont adaptés à l'âge, à la situation de handicap et au genre.

Les mesures d'urgence ne doivent pas être utilisées par les forces de l'ordre pour réaliser du profilage ethnique ou discriminer les personnes appartenant à des minorités par l'arrestation, la détention ou d'autres mesures !

Déclaration

Le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a récemment demandé à tous les acteurs, y compris l'ONU de redoubler d'efforts pour lutter contre la violence, la discrimination et l'exclusion des personnes, notamment celles appartenant à des minorités, les peuples autochtones, migrants, réfugiés, gays, lesbiennes, bisexuels, transgenres et les personnes intersexuées (LGBTI), les personnes en situation de handicap et autres¹.

La pandémie de COVID-19 a créé un risque accru de discrimination et d'exclusion des individus, groupes et communautés marginalisés. En même temps, elle a également apporté des opportunités de démontrer l'engagement en faveur des droits de l'homme, de renforcer l'inclusion de ceux potentiellement laissés pour compte, et de faire preuve de solidarité.

Le réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités propose la présente déclaration, en vue de soutenir des mesures proactives qui garantissent que les réponses à la pandémie se dirigent positivement, de manière culturellement appropriée, à tous les groupes

¹ <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25603&LangID=E>

potentiellement touchés, y compris ceux qui sont les plus menacés par l'exclusion, la stigmatisation, la discrimination, l'hostilité ou d'autres traitements négatifs.

Lutter contre la discrimination raciale et autres formes de discrimination, violence et discours haineux anti-minorités.

Divers rapports font état de cas de violence, discrimination, refus arbitraire de services, exclusion accrue ou autres formes d'impact négatif divers dans la crise du COVID-19 affectant les minorités, y compris les Roms, les personnes d'ascendance africaine, les personnes d'ascendance asiatique, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les apatrides, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les minorités religieuses, ainsi que d'autres personnes et groupes exposés à la stigmatisation et/ou discrimination comme les personnes LGBTI, les peuples autochtones, ainsi que la discrimination fondée sur la caste². Il y a également eu une prolifération des théories de conspiration et de discours basés sur la haine ou les préjugés en lien avec le COVID-19, y compris sur un fond d'idées antisémites, anti-musulmans et anti-Roms (anti- Tsigane), ou d'autres sous-entendus racistes, xénophobes ou sectaires³.

Les discours mettant l'accent sur la géographie plutôt que sur la terminologie médicale pour faire référence au COVID-19 stigmatisent et encouragent les attitudes racistes ou xénophobes, notamment à l'encontre des personnes et des groupes déplacés de force et des apatrides qui pourraient être plus exposés à la pandémie. De telles attitudes exacerbent la peur et aggravent la situation des personnes appartenant à des minorités, des personnes d'ascendance africaine, asiatique ou considérées comme des étrangers - des personnes déjà confrontées à des menaces de discrimination ou d'exclusion fondées sur le racisme, la xénophobie ou des formes d'intolérance connexes.

Au début de la pandémie, les Hauts-Commissaires des Nations unies Michelle Bachelet et Filippo Grandi ont averti que "lorsque la peur et l'incertitude s'installent, les boucs émissaires ne sont jamais loin. Nous avons déjà vu la colère et l'hostilité dirigées contre certaines personnes d'origine est-asiatique". «Parmi les autres groupes en situation de vulnérabilité on trouve les minorités, les personnes marginalisées ou toute personne étiquetée d'étrangère »⁴.

² Les titulaires de mandats des procédures spéciales des Nations Unies ont également attiré l'attention sur la nécessité de prendre des mesures de protection pour d'autres groupes potentiellement touchés par la discrimination, y compris «les personnes handicapées, les personnes âgées,... les personnes touchées par l'extrême pauvreté et vivant dans des milieux surpeuplés, les personnes vivant dans des institutions résidentielles, les personnes en détention, les sans-abri, les migrants et les réfugiés, les consommateurs de drogue...et les personnes de genres divers - ces groupes et d'autres doivent bénéficier du soutien des gouvernements.»

(<https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25746&LangID=E>)

³ Y compris, entre autres: Des groupes extrémistes de droite et xénophobes ont ciblé et blâmé les Roms et d'autres minorités pour avoir propagé le virus COVID ou les accusant de ne pas respecter les mesures de protection des autorités publiques. (<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25782&LangID=F>). Des rapports font état d'agressions physiques de Chinois et d'autres Asiatiques, de discours haineux blâmant les minorités, notamment les Roms et les Hispaniques, pour la propagation du virus, et de politiciens demandant que les migrants se voient refuser l'accès aux services médicaux

(<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25757&LangID=F>). Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction a noté que les théories du complot prolifèrent, selon lesquelles les Juifs ou Israël seraient responsables du développement et de la propagation du virus COVID-19 pour réduire la population non juive et contrôler le monde

(<https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25800&LangID=E>). Il a également mis en garde contre la haine et l'intolérance religieuses, notant que des minorités ont été victimes d'abus verbaux, de menaces de mort, d'attaques physiques et de discrimination dans l'accès aux services publics, y compris le refus de services de santé vitaux (<https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25814&LangID=E>). La société civile signale une discrimination à l'encontre des migrants africains en Chine

(<https://www.nchrd.org/2020/04/china-must-end-discrimination-against-hubei-residents-and-african-migrants-in-the-context-of-containing-pandemic/>).

⁴ <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2020/3/5e6a6116a/lepidemie-coronavirus-test-systemes-valeurs-humanite.html>

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le racisme a signalé que parmi les expressions de racisme et de xénophobie en ligne liées au COVID-19 on trouve le harcèlement, les discours de haine, la prolifération de stéréotypes discriminatoires et les théories du complot⁵. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités a mis en évidence les préoccupations spécifiques des minorités à cet égard⁶. Le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine a déclaré que l'équité et l'égalité raciales doivent guider l'action de l'État dans la réponse au COVID-19⁷. Ce Groupe a rappelé que la discrimination raciale structurelle peut exacerber davantage l'inégalité d'accès aux soins et aux traitements, ce qui entraîne des disparités raciales dans les résultats sanitaires et une augmentation de la mortalité et de la morbidité des personnes d'origine africaine⁸.

Les dirigeants politiques, civiques et religieux ont un rôle crucial à jouer en s'exprimant fermement et rapidement contre l'intolérance, les stéréotypes discriminatoires et les discours haineux⁹. Leurs actions ou inaction peuvent avoir des répercussions durables sur l'ensemble des efforts visant à assurer que la pandémie n'aggrave pas les inégalités et la discrimination¹⁰.

Mesures d'urgence

De nombreux gouvernements ont déclaré l'état d'urgence ou introduit des régimes similaires liés à la crise du COVID-19. Les pouvoirs d'urgence doivent être utilisés dans les limites des paramètres prévus par le droit international des droits de l'homme. Ces pouvoirs devraient être limités dans le temps et exercés temporairement afin de rétablir un état de normalité au plus vite. Les mesures d'urgence en réponse à l'épidémie de COVID-19 et leur mise en œuvre ne doivent entraîner aucune discrimination directe ou indirecte fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la propriété, la naissance ou toute autre situation.

Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a également rappelé récemment que les États ne peuvent « tolérer, même dans des situations d'urgence, les appels à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitueraient une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, et ils doivent prendre des mesures pour garantir que les déclarations publiques relatives à la pandémie de COVID-19 ne constituent pas une apologie de la haine ou une incitation à la haine envers certains groupes marginalisés ou vulnérables, notamment les minorités et les étrangers"¹¹.

Dans une déclaration publiée le 16 mars 2020, un groupe d'experts de l'ONU a notamment déclaré "les déclarations d'urgence en riposte à la pandémie de COVID-19 ne devraient pas être utilisées pour cibler des groupes, des minorités ou des individus particuliers. Elles ne devraient pas servir à adopter des mesures répressives sous prétexte de protéger la santé de la population ni à réduire au silence le travail des défenseurs des droits de l'homme. Les restrictions introduites pour lutter contre le virus doivent être motivées par des objectifs de santé publique légitimes et ne doivent pas être utilisées simplement pour faire taire l'opposition". Les experts de l'ONU ont insisté sur le fait que « pour empêcher que de tels pouvoirs excessifs ne s'immiscent dans les systèmes juridiques et politiques, les restrictions devraient être formulées avec précision et protéger la santé publique de la manière la moins intrusive possible"¹².

⁵ <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25739&LangID=F>

⁶ <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25757&LangID=F>

⁷ <https://ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25776&LangID=E>

⁸ <https://ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25768&LangID=E>.

⁹ <https://www.ohchr.org/en/issues/freedomopinion/articles19-20/pages/index.aspx>

¹⁰ See the COVID-19 related peer-to-peer exercises and case to debate in the #Faith4Rights toolkit, available at <https://www.ohchr.org/Documents/Press/faith4rights-toolkit.pdf>.

¹¹ <https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CCPR/COVIDstatementFR.pdf>

¹² <https://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25722&LangID=f>

Ne laisser personne pour compte: des mesures ciblées, y compris pour faire face à la perte des moyens de subsistance

Le défi actuel est de tenir la promesse de transformation de l'Agenda 2030. A mesure que nous disposons de plus en plus de données sur l'impact de la pandémie, il devient évident que les effets négatifs frappent de manière disproportionnée les communautés appartenant à des minorités, parfois de manière dramatique¹³. Ces dernières peuvent être confrontées à des impacts disparates dans la perte soudaine de leurs moyens de subsistance, à la suite d'un confinement ou d'une quarantaine à grande échelle. Dans certains cas, la perte de travail signifie aussi la perte de l'assurance maladie. Les minorités touchées par des taux disproportionnés d'institutionnalisation ou de surreprésentation dans la justice pénale sont désormais confrontés à un risque accru dû à l'enfermement. Les taux de mortalité liés au COVID-19 au sein de certaines communautés minoritaires sont déjà alarmants.

Dans une déclaration publiée le 6 avril 2020, le Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels (Comité DESC) a appelé les États à "protéger et atténuer l'impact de la pandémie sur les groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les personnes handicapées, les réfugiés et les populations touchées par des conflits, ainsi que les communautés et les groupes victimes de discriminations et d'exclusions structurelles". Le Comité DESC a notamment demandé que ces mesures comprennent, entre autres, l'approvisionnement en eau, en savon et en produits d'hygiène des communautés qui en manquent; la mise en œuvre de programmes ciblés pour protéger les emplois, les salaires et les prestations de tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants sans papiers; un moratoire sur les expulsions ou les saisies de biens immobiliers hypothéqués pendant la pandémie ; des programmes d'aide sociale et de complément de revenu pour garantir la sécurité alimentaire et les moyens d'existence à tous ceux qui sont dans le besoin; des mesures adaptées pour protéger la santé et les moyens de subsistance des minorités, tels que les Roms, ainsi que ceux des populations autochtones; l'accès équitable à un prix abordable aux services Internet pour tous à des fins éducatives. Dans la réponse au COVID-19 et post crise, les États devraient garantir l'égalité d'accès aux soins de santé à ceux qui n'ont pas d'assurance maladie, de papiers d'identité ou de sécurité sociale, ou ceux négligés par les réseaux d'intervention humanitaire.

Il est essentiel de reconnaître les expériences spécifiques vécues par les femmes et les filles lorsqu'elles se recoupent avec la race, le handicap, l'âge, le statut de personne déplacée, l'appartenance ethnique, le lieu, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, la religion ou les convictions, l'état civil et autres caractéristiques et facteurs pour comprendre les formes de discrimination ou d'exclusion auxquelles elles peuvent être confrontés pendant la crise du COVID-19 et postérieurement. Chacune de ces caractéristiques ou expériences peut rendre une femme ou une fille vulnérable à la discrimination ou autres formes d'abus. En outre, lorsque deux ou plusieurs de

¹³ Par exemple, les données du Centre national d'audit et de recherche sur les soins intensifs (ICNARC), basé au Royaume-Uni, indiquent que 34 % des patients atteints de coronavirus gravement malades sont d'origine noire ou appartiennent à une minorité ethnique (<https://news.sky.com/story/coronavirus-review-to-be-launched-into-why-ethnic-minorities-worst-hit-by-covid-19-11974116> and <https://www.icnarc.org/Our-Audit/Audits/Cmp/Reports>). Equal Rights Trust rapporte que la prévalence accrue du COVID-19 dans les communautés minoritaires est le résultat d'une exposition accrue. Voir aussi: <https://www.bbc.com/news/uk-52255863>. Aux États-Unis, les Latinos et Afro-Américains seraient touchés de manière disproportionnée par le COVID-19 (https://www.theguardian.com/us-news/2020/apr/18/the-virus-doesnt-discriminate-but-governments-do-latinos-disproportionately-hit-by-coronavirus?CMP=Share_AndroidApp_Gmail and <https://www.washingtonpost.com/nation/2020/04/07/coronavirus-is-infecting-killing-black-americans-an-alarmingly-high-rate-post-analysis-shows/?arc404=true>). L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont attiré l'attention sur les impacts négatifs sur les Roms, à l'échelle européenne (https://eeas.europa.eu/headquarters/headquartershomepage/77233/international-roma-day-future-challenges-and-persisting-problems-time-covid-19_en). Néanmoins, l'Union européenne pourrait retarder les initiatives en matière de droits de l'homme et des minorités en raison du COVID-19 (https://www.euractiv.com/section/eu-priorities-2020/news/eu-to-delay-human-and-minority-rights-initiatives-due-to-covid-19/?fbclid=IwAR0TbpTccZRRoQkKHieO9Z2_HXnQnvsRTyoKByveSm-pAA-xujTEXJxIcPA).

ces caractéristiques se recoupent, elles peuvent conduire à des formes graves d'exclusion, qui ont des répercussions familiales sur plusieurs générations¹⁴.

Les mesures prises pour répondre au COVID-19 doivent garantir que les minorités, y compris les personnes d'origine africaine, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur du pays ou les apatrides, ainsi que les autres groupes exposés de la même manière à la discrimination, à la stigmatisation ou à l'exclusion, ne soient pas exposés à des formes de discrimination inter sectionnelles ou multiples. Les personnes déplacées de force ou les apatrides peuvent subir des effets aggravés de la discrimination en raison des perceptions liées au COVID-19, au sexe, à l'orientation ou à l'identité sexuelle, à l'âge, au handicap, à l'origine raciale, ethnique ou sociale, à la religion ou croyance, à la langue ou à tout autre statut.

Des informations précises dans des langues compréhensibles par tous

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités a exprimé ses préoccupations quant à l'absence d'informations sur la pandémie dans les langues minoritaires, y compris les langues des signes : "Des millions de personnes, en particulier des minorités et des peuples autochtones, risquent de ne pas avoir accès à ce qui est sans doute le message de santé publique le plus important depuis des générations...Les personnes les plus vulnérables dans le monde sont souvent les dernières à demander de l'aide. La communauté internationale et les États doivent donc travailler en étroite collaboration pour les informer, les aider et les protéger. Il s'agit notamment de communiquer avec eux dans leur propre langue lorsque cela est possible, afin de leur transmettre efficacement des informations et des soins de santé publique essentiels"¹⁵.

Défenseurs des droits des minorités

La pandémie de COVID-19 a donné lieu à des réponses proactives et engagées de la part des défenseurs des droits de l'homme - y compris les défenseurs des droits des communautés minoritaires, des organisations de la société civile et des médias indépendants, agissant afin de garantir une réponse à la pandémie basée sur les droits de l'homme. Leur travail a été crucial pour un large éventail de biens publics, y compris la réponse de première ligne, ainsi que pour renforcer la disponibilité d'informations précises relatives à l'impact spécifique sur les minorités et la discrimination raciale. Il a également été essentiel pour contrer les manifestations d'incitation à la haine anti-minorité, raciste, et autres incitations à la haine, la discrimination ou la violence dans le cadre de la pandémie.

Obligations positives de lutter contre la discrimination et renforcer le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la diversité humaine

Le réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités exhorte que tous les efforts soient rigoureusement entrepris pour garantir le respect de tous les aspects des exigences du droit international en matière de lutte contre la discrimination, et pour assurer le respect des droits de l'homme, de l'égalité et de la dignité pour tous. Parmi les mesures d'atténuation possibles, on peut citer :

- Appliquer en toutes circonstances le principe d'égalité et de non-discrimination et tenir compte des dimensions inter sectionnelles des disparités, du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée en ce qui concerne toutes les mesures adoptées en réponse au COVID-19, notamment en prenant des mesures pour atténuer l'impact disproportionné de la pandémie et des mesures prises en réponse à celle-ci sur les communautés et les groupes victimes de discrimination et de désavantages structurels ;

¹⁴ <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25809&LangID=E> and https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Women/COVID-19_and_Womens_Human_Rights.pdf.

¹⁵ <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25757&LangID=F>

- Utiliser un langage soutenu par les responsables de la santé publique pour se référer au COVID-19 ;
- Diffuser des informations précises, accessibles en fonction du sexe, du handicap et de l'âge concernant le COVID-19, y compris dans les langues minoritaires pertinentes et par le biais de médias accessibles aux minorités, peuples indigènes, réfugiés, demandeurs d'asile, apatrides, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, personnes handicapées et autres personnes menacées d'exclusion ;
- Réaliser des évaluations d'impact sur l'égalité, afin de générer des données fiables sur la façon dont la pandémie affecte certains groupes. Collecter et publier des données sur les tests, les cas et les décès liés au COVID-19, ventilées par sexe, âge, origine raciale ou ethnique, statut migratoire et handicap, conformément à une approche de la collecte de données basée sur les droits de l'homme;
- Faire le suivi des incidents à caractère raciste, xénophobe, homophobe, bi-phobe, transphobe ou autre type de violence, la criminalité, la discrimination et les discours de haine fondés sur des préjugés ; le renvoi des affaires à des autorités pour l'enquête ;
- Mettre à disposition des mécanismes de justice accessibles et transparents et de l'assistance sociale et légale aux victimes de discrimination, d'incitation à la haine, de discrimination ou de violence, ou autres préjudices;
- Soutenir la société civile et les médias indépendants afin de, entre autres, surveiller les développements au sein des communautés minoritaires et autres groupes spécifiques, y compris concernant leur traitement par les responsables publics et autres personnes impliquées dans les interventions humanitaires ou de sécurité;
- Lutter contre les discours haineux à travers l'éducation et l'engagement auprès des dirigeants et acteurs religieux, et autres responsables civiques concernés¹⁶, notamment en mettant en œuvre la Résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme Résolution¹⁷, la Stratégie et plan d'action des Nations unies sur les discours de haine¹⁸, le Plan d'action de Rabat¹⁹, le guide #Faith4Rights²⁰, le Plan d'action de Fès²¹ et le programme de l'UNESCO pour prévenir l'extrémisme violent par l'éducation²².
- Veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme - y compris les défenseurs des droits des minorités - bénéficient de toutes les droits et protections prévus par la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1998²³.

Malgré tout, les crises comme celle liée au COVID-19 créent des opportunités pour renforcer la solidarité et l'inclusion. Le droit international des droits de l'homme impose des obligations positives et des devoirs aux États et aux autres acteurs afin d'éliminer toutes les formes de discrimination et assurer le plein développement du potentiel humain et du sentiment de dignité et d'estime de soi, ainsi que le renforcement du respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la diversité humaine. Les crises telles que celle liée au COVID-19 créent des opportunités pour renforcer l'inclusion de ceux qui sont potentiellement laissés pour compte, ainsi que pour accroître la solidarité sociale. Dès lors qu'elles reçoivent un soutien adéquat, les communautés réagissent de manière

¹⁶ <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25814&LangID=E>

¹⁷ https://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/RES/16/18

¹⁸ https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/advising-and-mobilizing/Action_plan_on_hate_speech_FR.pdf

¹⁹ https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Opinion/SeminarRabat/Rabat_draft_outcome_FR.pdf

²⁰ <https://www.ohchr.org/Documents/Press/faith4rights-toolkit.pdf>

²¹ https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Plan_of_Action_Religiousrev5.pdf

²² <https://fr.unesco.org/preventing-violent-extremism/education>

²³ https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Defenders/Declaration/declaration_fr.pdf

dynamique et positive à cette crise. Nous appelons à une action basée sur les droits de l'homme en ce qui concerne ces obligations et opportunités, à des messages publics de solidarité et d'inclusion, et à un soutien aux programmes de solidarité communautaires.

Le réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités a été créé par décision du Secrétaire général lors de la réunion du 6 mars 2012 du Comité des politiques dans le but de fournir une plate-forme pour traiter des questions de discrimination et de protection des minorités nationales ou ethniques, linguistiques et religieuses, y compris les questions relatives aux formes multiples et croisées de discrimination fondée sur le sexe, le handicap, l'âge et d'autres motifs.

<https://www.ohchr.org/EN/Issues/Minorities/Pages/UNNetworkRacialDiscriminationProtectionMinorities.aspx>